



Le bulletin municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Janv
Fév
2021
N°1

Chers concitoyens,

Nous vous souhaitons une année 2021 pleine d'énergie et de beaux projets. Je profite de ces bons vœux pour vous remercier sincèrement de votre engagement citoyen en cette période compliquée en raison du contexte sanitaire Covid-19. Nous n'avons rien lâché et ensemble nous allons surmonter cette crise. Pour stopper la pandémie et retrouver une vie normale, les chercheurs et laboratoires du monde entier se mobilisent pour développer des vaccins efficaces contre la Covid-19. En plus des mesures barrières, la vaccination permettra de contrôler la propagation du virus et de réduire la mortalité et la morbidité liées à l'infection virale.

Nous vous assurons de notre investissement pour faire de Pontfaverger-M. un village où l'on se sent en sécurité. Partageons nos compétences pour faire grandir de nouveaux projets et récolter les fruits de la réussite en cette année 2021. Les bénévoles, les jeunes du CMJ et vos conseillers seront des moteurs de ces projets, qui débutent par la création d'un complexe sportif et d'aménagements pour la sécurité routière. Merci aux associations de poursuivre en partie leurs activités en visio, aux commerçants et à vous tous pour maintenir vie et espoir dans notre village.

Le Maire, Damien Girard

Conseil Municipal du 12 janvier 2021 :

- Règlement intérieur CMJ
- DETR Complexe sportif
- Autres subventions complexe sportif
- Subvention amendes de police Voirie
- Attribution Logement
- CMJ
- Etat civil 2020
- Noël CCAS
- Travaux de voirie rue de Selles
- Entretien trottoirs
- Analyse d'eau
- Concours Noël CCAS

- Révision règlement intérieur Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Maire rappelle le projet de création d'un Conseil Municipal des Jeunes et le règlement intérieur adopté le 1^{er} décembre 2020. Suite à la réunion publique d'information du 21 décembre dernier, de nombreux jeunes sont intéressés et souhaitent participer à ce projet. Afin de ne pas les démotiver et de n'exclure aucun enfant, la commission « communication » propose d'augmenter le nombre de membres du CMJ. Le Maire propose donc de modifier le nombre de candidats, et d'inscrire dans le règlement que le CMJ est composé de 16 membres, en respectant si possible la parité. Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur.

Cette délibération complète la délibération n°45/2020 du 1^{er} décembre 2020.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR

Une présentation de chacun des membres du CMJ a été faite au Conseil Municipal adulte avec présentation de leurs objectifs personnels.

Le 1^{er} CMJ est prévu le 12 février 2021.

- Demande de subvention DETR 2021 « Complexe sportif »

Le Maire présente le projet relatif à la création d'un complexe sportif près du gymnase. L'ensemble de ces travaux est évalué à 379 945,46 € HT.

Le financement sera assuré par les fonds propres de la Commune, par une subvention escomptée au titre de la Région Grand Est et par une subvention escomptée au titre de la DETR 2021. Le Conseil Municipal adopte le projet présenté en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation et décide la réalisation de ces travaux pour 2021. Le financement présenté par le Maire est approuvé ainsi qu'une demande l'inscription du dossier au programme 2021 de la DETR. Le Conseil municipal demande le transfert de ces parcelles à la CUGR dans le cadre de la compétence voirie.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR.

Une présentation estimative du projet, technique et financière, a été faite à partir d'un support powerpoint. Ce dossier sera à affiner au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Vie Locale

- Appel à vigilance
- Commission fleurissement
- Pompiers
- Inscriptions scolaires
- Infos Covid

**Prochains conseils
le 02 et le 30 mars
2021 à 19h30 à la
Mairie.**

- Demande autres subventions « Complexe sportif »

L'ensemble des travaux en lien avec la création d'un complexe sportif est évalué à 379 945,46 € HT. Le Conseil Municipal adopte le projet présenté en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation et autorise le Maire à demander toute subvention pour lesquelles ces travaux sont éligibles.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR.

- Demande de subvention amendes de police « Voirie »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de sécuriser la voirie en traverse d'agglomération sur la RD 980, afin de veiller à la sécurité des automobilistes et des piétons. La commission « Voirie » a élaboré, en collaboration avec les services de la DDT, un programme de travaux de marquages au sol, de création de stationnements et de passages piétons afin de sécuriser la circulation des piétons et de ralentir le flux des automobilistes. Ces travaux font suite à la réfection de la bande de roulement sur la RD 980 réalisée en 2020. Le montant total de ces travaux est de 24 788,75 € HT. Considérant la possibilité d'obtenir des aides financières auprès du Conseil Départemental de la Marne au titre des amendes de police 2021, le Maire présente le financement de ce projet dont le solde sera financé par les fonds propres de la commune. Le Conseil Municipal accepte le projet de sécurisation et le financement, tels que proposés et demande l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Marne au titre des amendes de police 2021 au taux maximum. Une dérogation, à titre exceptionnel, pour le commencement des travaux avant l'obtention de la subvention escomptée est également faite.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR.

- Attribution du logement n°1 – 15 rue Saint Brice

Le Maire fait part à l'Assemblée de la vacance d'un logement communal situé 15 rue Saint Brice et présente les demandes de logement reçues.

Le Conseil Municipal accepte la location du logement vacant situé 15 rue Saint Brice (Appt n°1 - 1^{er} étage - 45 m² environ - 1 chambre) à Mme BRASCO Solène et M MOROY Anthony à compter du 1^{er} février 2021 pour un loyer mensuel de 320 €.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 2 ABSTENTIONS, 17 POUR.

- Attribution du logement n°2 – 15 rue Saint Brice

Le Maire fait part à l'Assemblée de la vacance d'un logement communal situé 15 rue Saint Brice et présente les demandes de logement reçues.

Le Conseil Municipal accepte la location du logement vacant situé 15 rue Saint Brice (Appt n°2 - 1^{er} étage - 90 m² - 2 chambres) à Mme GOUBLOT Audrey à compter du 1^{er} février 2021 pour un loyer mensuel de 605 €.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 1 ABSTENTION, 18 POUR.



Conseil Municipal des jeunes

- 16 conseillers élus du CM1 à la 3^{ème}
 CM1 : DELICADO Chloé, DEMONGEOT Charline, GUIOT Léo, MILLASSEAU Pauline, PAUL Ambre, VELARD Jade
 CM2 : DEBAR Charlyne, SPENGLER Victor
 6^{ème} : CERCEAU Jules, MILLOT-COLLINO Alexian, PRINCE Myriam
 4^{ème} : BERSAUTER Maxim, GALLAND Mathys, ROESCH Léa
 3^{ème} : GOUYON Julie, RISSOAN Nathan
 - Félicitations à ces jeunes pontfabriens qui ont reçu une mallette de jeune conseiller contenant un guide d'éducation civique, une clé USB, des badges et une écharpe officiels
 - Merci pour leur engagement pour la vie du village.



Présents au Conseil Municipal :

- BESSON Dominique
- BUAT Frédérique
- BRAU François-Xavier
- CERCEAU Sophie
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- COUSINAT Karen
- DELAVACQUERIE Nathalie
- DEMONGEOT Benoît
- ETCHEVERRY Marie-France
- GAPE Amélie
- GIRARD Amaury
- GIRARD Damien
- GOUYON Emmanuel
- LANOTTE Frédéric
- LECLERC Manuel
- MAHUT Corinne
- PRÉVOST Dany

Absents excusés

Aucun absent



Bibliothèque municipale

Horaires habituels d'ouverture **y compris sur les vacances d'hiver :**

- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 14h à 17h
- Jeudi de 15h à 17h30
- Attention couvre feu et modification des horaires**
- Samedi de 10h à 12h

Catalogue en ligne
<http://pontfaverger-moronvilliers-pom.c3rb.org/>

État civil 2020

NAISSANCES

ANCELME Sacha
BIAUDET Victoire
BOUXIN Valentin
BUISINE Marius
BUTTE Louis
CARVALHO Néo
DEBRIELLE SEGUIN Sohan
DELVAL Kayden
EVERAERT DOMAGALA Aiden
FAIVRE Louwenn
FISCHER Mathéo
GAGNEUR HAULIN Hugo
GENIN Liam
GIRARD Judith
HUART Norah
KLEIN HOFFMANN Jonathann
LAURITAO Mia
PIESSENS Timéo
SCHALLER DIAS Léon
TRIBOUX-ROCHE Léane
VALGUEBASSE Maxence

MARIAGES

FAUVET Laurent et TRIBUT Adeline
ROY Philippe et JESUS Jeanne

DÉCÈS

BARBIER Didier
BOSELLO Albino
BUIRON Catherine
CAMUS Jacqueline veuve BUCHE
CHAMEROIS Georges
CHUCHLA François
DENIZET Annie épouse GALLOIS
FAUQUEMBERGUE Jeanne veuve WEIS
GRARD Angélique veuve SCHEEN
KUSMIREK Saloméa veuve ROUSSY
LÉMAN Colette veuve SAGOT
LHOTE Paulette veuve TERRIEN
OULJAREVITCH Josette veuve JUROVITCH
PICARD Ginette épouse GODIET
VIEILLARD Roger
VILLAIN Jean-Marc

Noël intergénérationnel organisé par le CCAS



Pour cette année exceptionnelle, le Père Noël et le CCAS ont donné rendez-vous aux familles en respectant les règles sanitaires à la salle des fêtes le 19 décembre 2020 pour offrir des cadeaux éducatifs et créatifs aux enfants de Pontfaverger-M. Ses vœux pour 2021 seront de pouvoir faire une plus jolie fête l'année prochaine avec tous les enfants rassemblés et leur offrir un goûter voire un spectacle.

Au regard du contexte sanitaire le traditionnel repas dansant des aînés n'a pas eu lieu.

Le samedi 12 décembre 2020, les membres du CCAS se sont transformés en Père Noël et en Mère Noël et ont distribué les 210 colis confectionnés par leurs soins aux domiciles des personnes de 68 ans et plus.

Trois personnes nous ont demandé de donner leur colis à des personnes plus nécessiteuses qu'elles. Merci beaucoup pour l'accueil que vous avez réservé aux membres du CCAS, vos sourires et vos remerciements les ont touché.

Pour information, sur les 11 produits garnissant le colis, 9 proviennent des commerçants et artisans de Pontfaverger-M.



Travaux de réfection de la rue de Selles



Jusqu'au 26 février 2021, les travaux de voirie de la rue de Selles se poursuivent. Durant toute la période des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits sur les horaires de chantier de 8h à 17h, l'accès des riverains sera toléré entre 17h et 8h. Les accès au cabinet médical et à l'usine Promel Brunella seront maintenus pendant la durée du chantier sauf interventions ponctuelles validées avec les intéressés. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Analyses d'Eau du 11/12/2020



L'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur. Les résultats d'analyses sont consultables en Mairie. L'eau est propre à la consommation.



Entretien des trottoirs

En cas de neige et/ou de verglas, nous vous remercions de bien vouloir procéder au nettoyage du trottoir pour le confort et la sécurité de tous.

SEL À VOTRE DISPOSITION, Rue Thiers, derrière la Mairie.

Résultats concours de décorations de Noël organisé par le CCAS

Le Maire et le CCAS ont eu le plaisir d'accueillir quelques participants du concours, à la salle des fêtes, pour les résultats suivants :

- 1^{ère} place : 6B, avenue de la Gare
- 2^{ème} place : 5, rue Perard-Noizet
- 3^{ème} place : 5, rue de Moronvilliers

Les membres du CCAS ont également récompensé la maison du 12A, rue de Moscou avec le prix artistique (fait main).

Merci à tous les participants et à tous ceux qui ont illuminé le village pour les fêtes.



Appel à vigilance

Plusieurs habitants nous ont signalé le passage d'une personne pour faire un diagnostic thermique et / ou pour des travaux d'isolation. Merci d'être vigilant car la Mairie ne mandate jamais d'entreprise pour faire du porte à porte, de plus un diagnostic thermique ou des travaux d'isolation ne sont pas obligatoires dans les habitations que vous soyez locataires ou propriétaires.



Aménagements Commission Fleurissement

La commission Fleurissement s'est réunie en janvier pour faire le choix et la commande des différentes fleurs et vivaces qui orneront, au printemps, les différents massifs, pots et jardinières du village.



Prochainement, les bénévoles et les élus travailleront sur les aménagements paysagers de la rue de Vouziers et du massif de la rue de Châlons.

Des parcelles au jardin communal derrière la salle des fêtes sont disponibles, pour tout renseignement contacter la mairie.

Pompiers

Margaux Guérin vient d'être intégrée au corps des sapeurs pompiers de Pontfaverger-M.

Les pompiers tiennent à remercier les personnes qui ont contribué à l'achat de leur calendrier. Ils remercient également les commerçants du village de leur avoir apporté leurs aides pour la vente de ces derniers, car cette année vos pompiers n'ont pas pu effectuer le traditionnel porte à porte à cause de la crise sanitaire.

Avec le vaccin, je me protège contre la Covid-19.

Avec le vaccin : si j'ai la Covid-19, je serai moins malade.

Le vaccin est pour tout le monde. Certaines personnes sont vaccinées en premier. Par exemple : les personnes âgées, les personnes malades, les soignants de plus de 50 ans.

Le vaccin est gratuit.

Le vaccin contre la Covid-19 n'est pas obligatoire.

Le docteur me dit si je peux être vacciné. Je dois dire si je veux être vacciné. C'est moi qui décide ! Pour décider, je peux en parler avec : mon docteur, ma personne de confiance, mon tuteur, ma famille, mes proches.

Le soignant me fait une piqûre dans le bras. La piqûre est un peu désagréable. Ça ne dure pas longtemps.

Je fais un 2ème vaccin 4 semaines après le 1er vaccin.

Après le vaccin : je me repose et je bois de l'eau.

Même si je suis vacciné contre la Covid-19, je continue les gestes barrière.

Informations Covid

Les masques en tissu distribués par le Grand Reims et la commune sont des masques de catégorie 2.

Selon les préconisations gouvernementales, ces masques ne doivent plus être utilisés. Seuls les masques tissu catégorie 1, les masques chirurgicaux et les masques FFP2 restent valables contre les virus variants.

Pour toute question sur le Coronavirus, vous pouvez consulter le numéro vert national, ouvert 24h/24h, 7 jours/7 : **0 800 130 000**.

Une plateforme d'information dédiée et actualisée en permanence est disponible sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus>

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Inscriptions et dérogations scolaires pour l'année 2021 - 2022

A retenir : le calendrier pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Du 1^{er} février au 26 mars : Fiches d'inscription et de dérogation à disposition dans les Mairies
- Du 1^{er} février au 5 mars : traitement des dérogations internes (celles avec tous les avis réputés favorables) et celles de droit : signature par le Conseiller Communautaire Délégué ; pour les demandes arrivées postérieurement : traitement au fur et à mesure
- Jusqu'au 2 avril : Inscriptions scolaires et demandes de dérogation + inscriptions sur base élève et transmission des demandes de dérogations au pôle territorial dont dépend la commune
- Avril/Mai : Commissions « dérogation scolaire » de la CUGR après avis de la conférence de territoire ou de la commission scolaire du pôle, pour les dérogations externes et les dérogations internes dont les avis sont divergents
- Mai/juin : Réponses aux familles ayant demandé une dérogation

Ce qu'ils filtrent

Le bandana ou l'écharpe : Filtre les grosses poussières et le pollen mais **pas les virus**.

Le masque de chantier : Seuls ceux qui sont **certifiés EN 149** peuvent être efficaces, s'ils sont bien portés. Pas très anatomiques, ils exposent à des fuites.

Le masque chirurgical : A sens unique, il **retient uniquement les particules émises par son porteur**.

Le masque FFP2 : Filtre l'air inhalé et rejette et **protège un soignant** de la contamination de son patient.

Le masque norme FFP3 : **Plus filtrant que le FFP2**, il est utilisé contre les particules de l'**amiante, du plomb...** De rares masques antipollution disposent de cette norme.

Le masque en tissu : Totalemment **inefficace** pour certains spécialistes, « **mieux que rien** » pour d'autres, on ne peut juger ni de son étanchéité ni de son imperméabilité.

Le Parisien